

EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL COMMUI DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

ID: 033-200070092-20201216-2020_12_300-DE

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2020

2020-12-300 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78 Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation: 09/12/2020

L'an deux mille vingt , le seize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle Pierre Malville à Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, David RESENDÉ, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents:

Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Charles POUVREAU, Anne-Marie PRIEGNITZ, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Laurent KERMABON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Sébastien LABORDE, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Denis SIRDEY, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Philippe BUISSON, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Gérard MOULINIER pouvoir à Patrick JARJANETTE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Armand BATTISTON, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Denis SIRDEY, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES BUDGET PRINCIPAL - ÉTALEMENT DES CHARGES DE DÉ Affiché le ES EXCEPTIONNELLES RELATIVES À LA CRISE SANITAIRE

Envoyé en préfecture le 18/12/2020 -Reçu en préfecture le 18/12/2020

ID: 033-200070092-20201216-2020_12_300-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire interministérielle n° NOR/TERB2020217C en date du 24 août 2020 portant traitement budgétaire et comptable des dépenses des collectivités territoriales, des groupements et de leurs établissements publics liées à la gestion de la crise sanitaire du Covid-19,

Considérant que les dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire du COVID-19 affectent les budgets et comptes par leurs effets sur les équilibres budgétaires et sur la capacité d'autofinancement de la collectivité, ainsi que sur la comparabilité des exercices d'une année sur l'autre,

Considérant dès lors que des solutions doivent être trouvées pour répondre à ce double objectif de préservation des équilibres budgétaires et de traçabilité des dépenses mobilisées dans le cadre de cette crise sanitaire.

Considérant que la nomenclature budgétaire et comptable M14 prévoit déjà un mécanisme d'étalement de charges permettant de retraiter des dépenses de fonctionnement, exceptionnelles quant à leur nature et leur montant, en vue d'en lisser l'impact budgétaire et comptable sur plusieurs exercices,

Considérant que la circulaire précitée autorise le recours à la procédure dérogatoire d'étalement de charges pour les dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du Covid-19. Les dépenses concernées sont les suivantes :

- · Les dépenses directement liées à la gestion de la crise sanitaire, soit lors de la période de confinement, soit après cette dernière ;
- Le soutien au tissu économique :
- Le soutien en matière sociale ;
- Les surcoûts induits sur les contrats de la commande publique correspondant à des modifications des conditions économiques des contrats liés à la période de l'état d'urgence sanitaire ;
- Les abondements de subvention d'équilibre aux budgets annexes, ainsi que les subventions, contributions ou participations à différentes structures, résultant des effets de la crise sanitaire.

Considérant qu'à cet effet, l'ordonnateur établit pour l'exercice 2020 un état récapitulatif des dépenses éligibles liées à la gestion de cette crise et imputées sur différents comptes par nature afin de consolider le montant total des charges à étaler. Cet état détaille les mandats de paiement pris en charge par le comptable public et figure en annexe à la présente délibération.

Considérant que la durée d'étalement maximale des charges est fixée à 5 ans et qu'il appartient à l'assemblée délibérante d'en fixer la durée,

Considérant que les dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire du covid-19 représentent pour l'exercice 2020 une charge financière en section de fonctionnement de 1 523 878.81€ impactant de manière significative la capacité d'autofinancement,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 7 décembre 2020,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 9 décembre 2020,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser l'étalement des charges liées au COVID-19 listées dans l'état détaillé joint à la présente délibération sur une période de 5 ans ;
- de préciser que les crédits nécessaires à la passation des opérations d'ordre correspondantes seront prévus au budget primitif 2020 par voie de décision modificative et seront inscrits aux budgets primitifs suivants.

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

ID: 033-200070092-20201216-2020_12_300-DE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le

Fait à Libourne

18 décembre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président, Philippe BUISSON



Envoyé en préfecture le 18/12/2020 Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

ID: 033-200070092-20201216-2020_12_300-DE

SLOW



EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL COMMUI DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 18/12/2020 Reçu en préfecture le 18/12/2020 Affiché le

ID: 033-200070092-20201216-2020_12_301-DE

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2020

2020-12-301 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78 Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation: 09/12/2020

L'an deux mille vingt , le seize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle Pierre Malville à Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents:

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, David RESENDÉ, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents:

Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Charles POUVREAU, Anne-Marie PRIEGNITZ, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Laurent KERMABON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Sébastien LABORDE, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Denis SIRDEY, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Philippe BUISSON, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Gérard MOULINIER pouvoir à Patrick JARJANETTE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Armand BATTISTON, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Denis SIRDEY, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

1

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - ANI

Envoyé en préfecture le 18/12/2020 = 2/3 Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

ID: 033-200070092-20201216-2020_12_301-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'article L.2312-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, applicable au budget principal de La Cali,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 7 décembre 2020,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 9 décembre 2020,

Vu la circulaire interministérielle n° NOR/TERB2020217C en date du 24 août 2020 portant traitement budgétaire et comptable des dépenses des collectivités territoriales, des groupements et de leurs établissements publics liées à la gestion de la crise sanitaire du Covid-19,

Considérant que dans le cadre de l'exécution de l'exercice en cours, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements des crédits que ce soit dans le cadre d'inscriptions nouvelles ou de modifications comptables par redéploiements de crédits votés,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à procéder à l'ajustement des crédits de l'exercice 2020 au budget principal de La Cali

BUDGET PRINCIPAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT

	LES DEPENSES			
Chap	libellé	BP 2020	DM 1	BP 2020 TOTAL
.011	Charges à caractère général	7 398 628,00€		7 398 628,00 €
.012	Charges de personnel	15 487 004,00€		15 487 004,00€
.014	Atténuation de produits	12 069 531,00 €		12 069 531,00 €
65	Autres charges de gestion courante	18 694 188,00 €		18 684 188,00
66	Charges financières	316 000,00€		316 000,00
67	Charges exceptionnelles	862 000,00 €		862 000,00 €
.022	Dépenses imprévues	637 923,00 €	1 240 000,00€	1 877 923,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	1 164 261,00€		1 164 261,00 €
.042	Amortissement	1 770 200,00 €	310 000,00€	2 080 200,00
		58 389 735,00 €	1 550 000,00€	59 939 735,00€

	LES RECETTES			
Chap	libellé	BP 2020	DM 1	BP 2020 TOTAL
.013	Atténuation de dépenses	68 779,40 €		68 779,40 €
70	Produits des services	1 368 192,00€		1 368 192,00 €
73	Produits issus de la fiscalité	39 910 171,00€		39 910 171,00 €
74	Subventions d'exploitation	12 912 386,00 €		12 912 386,00 €
75	Autres produits de gestion courante	231 000,00€		231 000,00 €
77	Produits exceptionnels	41 108,64€		41 108,64 €
.042	Opération d'ordre transfert entre sections	70 000,00€	1 550 000,00€	1 620 000,00 €
.002	Excédent reporté	3 788 097,96€		3 788 097,96 €
		58 389 735,00 €	1 550 000,00€	59 939 735,00 €

Affiché le

ID: 033-200070092-20201216-2020_12_301-DE

BUDGET PRINCIPAL - SECTION D'INVESTISSEMENT

	LES DEPENSES			
Chap	libellé	BP 2020	DM 1	BP 2020 TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilés	1 067 166,90€		1 067 166,90 €
20	Immobilisations incorporelles	1 025 700,00€		1 025 700,00 €
204	Subventions d'équipement	2 189 940,00€		2 189 940,00 €
21	Immobilisations corporelles	5 374 468,00€	-1 240 000,00€	4 134 468,00 €
23	Immobilisations en cours	2 913 707,00€		2 913 707,00 €
27	Autres immobilisations financières	475 000,00 €		475 000,00 €
.020	Dépenses imprévues	554 069,00 €		554 069,00€
.040	Opération d'ordre transfert entre sections	70 000,00€	1 550 000,00 €	1 620 000,00€
.041	Opérations patrimoniales	300 000,00€		300 000,00€
	Report	2 146 949,10 €		2 146 949,10 €
		16 117 000,00€	310 000,00€	16 427 000,00 €

	LES RECETTES			
Chap	libellé	BP 2020	DM 1	BP 2020 TOTAL
.024	Produits de cessions	30 000,00 €		30 000,00€
10	FCTVA	624 972,91 €		624 972,91 €
1068	Dotation	3 500 000,00€		3 500 000,00€
13	Subventions	900 577,00€		900 577,00€
16	Emprunts et dettes assimilés	5 005 000,00€		5 005 000,00€
27	Autres immobilisations financières	952 130,00 €		952 130,00€
.021	Virement de la section d'investissement	1 164 261,00€		1 164 261,00€
.040	Amortissement	1 770 200,00€	310 000,00€	2 080 200,00€
.041	Opérations patrimoniales	300 000,00€		300 000,00€
.001	Excédent reporté	1 233 859,09 €		1 233 859,09 €
	Report	636 000,00 €		636 000,00€
		16 117 000,00 €	310 000,00€	16 427 000,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le Fait à Libourne

18 décembre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président, Philippe BUISSON



Envoyé en préfecture le 18/12/2020 Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

ID: 033-200070092-20201216-2020_12_301-DE

SLOW



EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL COMMUI DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 18/12/2020 Reçu en préfecture le 18/12/2020 Affiché le

ID: 033-200070092-20201216-2020_12_302-DE

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2020

2020-12-302 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78 Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation: 09/12/2020

L'an deux mille vingt , le seize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle Pierre Malville à Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, David RESENDÉ, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents:

Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Charles POUVREAU, Anne-Marie PRIEGNITZ, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Laurent KERMABON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Sébastien LABORDE, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Denis SIRDEY, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Philippe BUISSON, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Gérard MOULINIER pouvoir à Patrick JARJANETTE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Armand BATTISTON, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Denis SIRDEY, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES BUDGET ANNEXE PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES : DÉCISIO ANNÉE 2020

Envoyé en préfecture le 18/12/2020 _____2/3

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le DIFICATIVE N 1 - ID : 033-200070092-20201216-2020_12_302-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'article L.2312-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, applicable au budget annexe Pépinière d'entreprises,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 7 décembre 2020,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 9 décembre 2020,

Considérant que dans le cadre de l'exécution de l'exercice en cours, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements des crédits que ce soit dans le cadre d'inscriptions nouvelles ou de modifications comptables par redéploiements de crédits votés,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à procéder à l'ajustement des crédits de l'exercice 2020 au budget annexe pépinière d'entreprises :

BUDGET ANNEXE PEPINIERE D'ENTREPRISES DM n°1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

	LES DE	PENSES		
Chapitre	libellé	BP 2020	DM N°1	BP 2020 TOTAL
.011	Charges à caractère général	58 350,00 €		58 350,00 €
.012	Charges de personnel	62 072,27 €	12 000,00 €	74 072,27 €
65	Autres charges de gestion courante	200,00€		200,00 €
67	Charges exceptionnelles	200,00€		200,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	20 977,73 €	-12 000,00 €	8 977,73 €
.042	Amortissement	1 500,00 €		1 500,00 €
		143 300,00 €	0,00 €	143 300,00 €

BUDGET ANNEXE PEPINIERE D'ENTREPRISES DM n°1 - SECTION D'INVESTISSEMENT

	LES DEPENSES					
Chapitre	libellé	BP 2020	DM N°1	BP 2020 TOTAL		
.16	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00 €		1 000,00 €		
21	Immobilisations corporelles	38 593,48 €	-12 000,00 €	26 593,48 €		
	Report	1 406,52 €		1 406,52 €		
		41 000,00 €	-12 000,00 €	29 000,00 €		

	LES RECETTES				
Chapitre	libellé	BP 2020	DM N°1	BP 2020	
1068	Dotation	1 406,52 €		1 406,52 €	
.16	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00€		1 000,00 €	
.021	Virement de la section d'investissement	20 977,73 €	-12 000,00 €	8 977,73€	
.040	Amortissement	1 500,00 €		1 500,00 €	
.001	Excédent reporté	16 115,75 €		16 115,75 €	
		41 000,00 €	-12 000,00 €	29 000,00 €	

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

ID: 033-200070092-20201216-2020_12_302-DE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le Fait à Libourne 18 décemb

18 décembre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président, Philippe BUISSON



Envoyé en préfecture le 18/12/2020 Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

ID: 033-200070092-20201216-2020_12_302-DE

SLOW



EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL COMMUN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 18/12/2020 Reçu en préfecture le 18/12/2020 Affiché le

ID: 033-200070092-20201216-2020_12_303-DE

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2020

2020-12-303 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation: 09/12/2020

L'an deux mille vingt , le seize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle Pierre Malville à Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents:

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, David RESENDÉ, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents:

Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Charles POUVREAU, Anne-Marie PRIEGNITZ, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Laurent KERMABON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Sébastien LABORDE, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Denis SIRDEY, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Philippe BUISSON, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Gérard MOULINIER pouvoir à Patrick JARJANETTE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Armand BATTISTON, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Denis SIRDEY, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

1

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - SAINT DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - ANNÉE 2020

Envoyé en préfecture le 18/12/2020 Reçu en préfecture le 18/12/2020 Affiché le ID : 033-200070092-20201216-2020_12_303-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'article L.2312-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49, applicable au budget annexe assainissement collectif – Saint Seurin sur l'isle,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), qui attribue à titre obligatoire les compétences « eau » et « assainissement » aux communautés d'agglomération à compter du 1er janvier 2020,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 7 décembre 2020,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 9 décembre 2020,

Considérant que dans le cadre de l'exécution de l'exercice en cours, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements des crédits que ce soit dans le cadre d'inscriptions nouvelles ou de modifications comptables par redéploiements de crédits votés,

Après en avoir délibéré.

Et à l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à procéder à l'ajustement des crédits de l'exercice 2020 au budget annexe assainissement collectif - Saint Seurin sur l'Isle :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT ST SEURIN SUR L'ISLE - SECTION D'EXPLOITATION

	LES DEPENSES			
Chapitre	libellé	BP 2020	DM 1	BP TOTAL 2020
.011	Charges à caractère général	10 319,35 €		10 319,35 €
.012	Charges de personnel	13 000,00 €		13 000,00 €
66	Charges financières	11 135,00 €		11 135,00 €
.022	Dépenses imprévues	2 400,00 €		2 400,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	140 000,00 €		140 000,00€
.042	Amortissement	96 015,65€		96 015,65€
		272 870,00 €	0,00€	272 870,00 €

	LES RECETTES			
Chapitre	libellé	BP 2020	DM 1	BP TOTAL 2020
70	Produits des services	170 854,81 €		170 854,81 €
74	Subventions d'exploitation	5 246,00 €		5 246,00 €
77	Autres produits exceptionnels	0,00€	71 049,78 €	71 049,78 €
.042	Amortissements subvention	25 719,41 €		25 719,41 €
.002	Excédent reporté	71 049,78 €	-71 049,78€	0,00€
		272 870,00 €	0,00€	272 870,00€

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

2020-12-303 - 3/3

ID: 033-200070092-20201216-2020_12_303-DE

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT ST SEURIN SUR L'ISLE - SECTION D'INVESTISSEMENT

	LES DEPENSES			
Chapitre	libellé	BP 2020	DM 1	BP TOTAL 2020
.020	Dépenses imprévues	34 420,50 €		34 420,50 €
16	Emprunts	61 940 27 €		61 940,27 €
20	Immobilisations incorporelles	83 000,00 €		83 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	2 000,00 €		2 000,00 €
23	Immobilisations en cours	470 355,02 €		470 355,02 €
.040	Opération d'ordre transfert	25 719,41 €		25 719,41 €
	Report	415 059,80 €		415 059,80 €
		1 092 495,00 €	0,00€	1 092 495,00 €

	LES RECETTES			
Chapitre	libellé	BP 2020	DM 1	BP TOTAL 2020
1068	autres réserves	0,00€	442 479,08 €	442 479,08 €
13	Subventions	114 000,27 €		114 000,27 €
16	Emprunts et dettes assimilés	300 000,00 €		300 000,00€
.021	Virement de la section d'investissement	140 000,00 €		140 000,00€
.040	Opérations d'ordre de transfert	96 015,65 €		96 015,65 €
.001	Excédent d'investissement	442 479,08 €	-442 479,08 €	0,00€
		1 092 495,00 €	0,00€	1 092 495,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le

Fait à Libourne 18 décembre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président, Philippe BUISSON



Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

ID: 033-200070092-20201216-2020_12_303-DE

SLOW



EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL COMMUN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 18/12/2020 Reçu en préfecture le 18/12/2020 Affiché le

ID: 033-200070092-20201216-2020_12_304-DE

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2020

2020-12-304 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation: 09/12/2020

L'an deux mille vingt , le seize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle Pierre Malville à Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, David RESENDÉ, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents:

Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Charles POUVREAU, Anne-Marie PRIEGNITZ, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Laurent KERMABON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Sébastien LABORDE, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Denis SIRDEY, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Philippe BUISSON, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Gérard MOULINIER pouvoir à Patrick JARJANETTE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Armand BATTISTON, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Denis SIRDEY, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES BUDGET ANNEXE ZAE DE FRAPPE : DÉCISION MODIFIC

Envoyé en préfecture le 18/12/2020 2/3

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le 1 ANNE 1D: 033-200070092-20201216-2020_12_304-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'article L.2312-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, applicable au budget annexe zone d'activités de Frappe,

Considérant que dans le cadre de l'exécution de l'exercice en cours, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements des crédits que ce soit dans le cadre d'inscriptions nouvelles ou de modifications comptables par redéploiements de crédits votés,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à procéder à l'ajustement des crédits de l'exercice 2020 au budget annexe zone d'activités de Frappe.

DM N°1 - BUDGET ANNEXE ZAE FRAPPE - SECTION DE FONCTIONNEMENT

	LES DEPENSES				
Chapitre	libellé	BP 2020	DM 1	BP TOTAL 2020	
.011	Charges à caractère général	82 350,00 €		82 350,00 €	
66	Charges financières	7 100,00 €		7 100,00 €	
.042	Variation des stocks	1 941 400,00 €		1 941 400,00 €	
		2 030 850,00 €	0,00€	2 030 850,00 €	

LES RECETTES				
Chapitre	libellé	BP 2020	DM 1	BP TOTAL 2020
70	Ventes	750 015,00 €	-70 000,00 €	680 015,00 €
74	Dotations et participations	28 997,00 €		28 997,00 €
75	Autres produits de gestion courante	76 064,81 €		76 064,81 €
.042	Variation des stocks	1 174 575,16 €	70 000,00 €	1 244 575,16
.002	Excédent reporté	1 198,03 €		1 198,03 €
		2 030 850,00 €	0,00 €	2 030 850,00

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

SLOW

ID: 033-200070092-20201216-2020_12_304-DE

DM Nº1 - BUDGET ANNEXE ZAE FRAPPE - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES				
Chapitre	libelié	BP 2020	DM 1	BP TOTAL 2020
16	Emprunts et dettes	957 130,06 €	-70 000,00 €	887 130,06
.040	Variation des stocks	1 174 575,16 €	70 000,00 €	1 244 575,16
.001	Déficit reporté	664 694,78 €		664 694,78
		2 796 400,00 €	0,00€	2 796 400,00

LES RECETTES				
Chapitre	libellé	BP 2020	DM 1	BP TOTAL 2020
16	Emprunts et dettes	855 000,00 €		855 000,00 €
.040	Variation des stocks	1 941 400,00 €		1 941 400,00 €
		2 796 400,00 €	0,00 €	2 796 400,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le

Fait à Libourne 18 décembre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa reception par le représentant de l'État

Le Président, Philippe BUISSON



Envoyé en préfecture le 18/12/2020 Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

ID: 033-200070092-20201216-2020_12_304-DE

SLOW



EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL COMMUN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 18/12/2020 Reçu en préfecture le 18/12/2020 Affiché le

ID: 033-200070092-20201216-2020_12_305-DE

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2020

2020-12-305 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation: 09/12/2020

L'an deux mille vingt , le seize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle Pierre Malville à Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, David RESENDÉ, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents:

Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Charles POUVREAU, Anne-Marie PRIEGNITZ, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Laurent KERMABON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Sébastien LABORDE, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Denis SIRDEY, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Philippe BUISSON, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Gérard MOULINIER pouvoir à Patrick JARJANETTE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Armand BATTISTON, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Denis SIRDEY, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

1

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF LIBOUR EXCÉDENTS - MODIFICATION

......

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques.

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.1321-1 du Code général des collectivités territoriales portant sur les modalités du transfert de compétences,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), qui attribue à titre obligatoire les compétences « eau » et « assainissement » aux communautés d'agglomération à compter du 1er janvier 2020,

Vu la délibération n°2019.12.284 en date du 16 décembre 2019 décidant d'adopter le principe que le transfert de l'excédent ou déficit du budget annexe assainissement collectif de la commune de Libourne soit transféré totalement à la Communauté d'agglomération du Libournais,

Vu la délibération n°2020.11.260 en date du 16 novembre 2020 arrêtant les résultats du budget annexe assainissement collectif de la Ville de Libourne.

Considérant qu'il convient, suite à une erreur matérielle, de modifier les montants à transférer arrêtés dans la délibération précitée, en précisant que cela ne modifie pas le montant total,

Considérant que cette décision doit faire l'objet d'une délibération concordante de la commune de Libourne et de La Cali ;

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de modifier ainsi le transfert des résultats sur le budget annexe assainissement collectif de La Cali Libourne :
 - Excédent de fonctionnement pour un montant de 398 282.77 € (article 778)
 - Excédent d'Investissement pour un montant de 132 692.99 € (article 1068)
- d'autoriser le Receveur à procéder à l'intégration de ces résultats dans le budget annexe assainissement collectif de La Cali Libourne,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le Fait à Libourne 18 décembre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un delai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président, Philippe BUISSON





EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL COMMUN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

ID : 033-200070092-20201216-2020_12_306-DE

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2020

2020-12-306 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78 Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation: 09/12/2020

L'an deux mille vingt , le seize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle Pierre Malville à Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents:

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, David RESENDÉ, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents:

Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Charles POUVREAU, Anne-Marie PRIEGNITZ, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Laurent KERMABON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Sébastien LABORDE, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Denis SIRDEY, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Philippe BUISSON, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Gérard MOULINIER pouvoir à Patrick JARJANETTE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Armand BATTISTON, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Denis SIRDEY, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES VERSEMENT DE LA SUBVENTION D'ÉQUILIBRE DU BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE - ANNÉE 2020

Envoyé en préfecture le 18/12/2020 — 2/2

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Offiché le RINCIPAL VERS

ID : 033-200070092-20201216-2020_12_306-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'équilibre du budget 2020 du budget annexe « centre aquatique » est prévu pour sa section de fonctionnement par le biais d'une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe à hauteur de 529 968.12 € et pour sa section d'investissement par le biais d'une subvention d'équipement du budget principal vers le budget annexe à hauteur de 600 000.00 €,

Considérant, au vu de l'exécution de la section d'investissement, qu'il est nécessaire de verser la subvention d'équipement initialement prévue,

Considérant que le montant définitif de la subvention d'équilibre de fonctionnement sera fixé lors de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2020 dans la limite de cette inscription budgétaire et qu'il sera exécuté dans le cadre de la journée complémentaire,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 7 décembre 2020, Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 9 décembre 2020,

Après en avoir délibéré.

Et à l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à adopter cette procédure et verser les subventions d'équilibre correspondantes, aussi bien en investissement qu'en fonctionnement.

Imputations budgétaires

Fonctionnement

Budget principal La Cali - dépense : chapitre 65 - article 657363

Budget annexe « centre aquatique » - recette : chapitre 74 - article 74751

Investissement

Budget principal La Cali – dépense : chapitre 204 – article 2041632 Budget annexe « centre aquatique » - recette : chapitre 13 – article 13251

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le Fait à Libourne 18 décembre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribuna administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président, Philippe BUISSON





EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL COMMUI DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

ID: 033-200070092-20201216-2020_12_307-DE

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2020

2020-12-307 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78 Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation: 09/12/2020

L'an deux mille vingt, le seize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle Pierre Malville à Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents:

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, David RESENDÉ, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents:

Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Charles POUVREAU, Anne-Marie PRIEGNITZ, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Laurent KERMABON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Sébastien LABORDE, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Denis SIRDEY, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Philippe BUISSON, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Gérard MOULINIER pouvoir à Patrick JARJANETTE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Armand BATTISTON, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Denis SIRDEY, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES VERSEMENT DE LA SUBVENTION D'ÉQUILIBRE DU BUDE BUDGET ANNEXE PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES - ANNÉE

Envoyé en préfecture le 18/12/2020 — 2/2

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le RINCIPAL VERSE

ID : 033-200070092-20201216-2020_12_307-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'équilibre du budget 2020 du budget annexe « Pépinière d'entreprise » a été réalisé par le biais d'un virement d'équilibre du budget principal vers le budget annexe à hauteur de 133 065.00 €,

Considérant que le montant définitif sera fixé lors de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2020 dans la limite maximale de cette inscription budgétaire et qu'il sera exécuté dans le cadre de la journée complémentaire,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 7 décembre 2020.

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 9 décembre 2020,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à adopter cette procédure.

Imputation budgétaire

Budget principal Ville - dépense : chapitre 65 - article 6521

Budget annexe « Pépinière d'entreprises » - recette : chapitre 75 – article 7552

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le

Fait à Libourne 18 décembre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président, Philippe BUISSON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL COMMUI DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 18/12/2020 Reçu en préfecture le 18/12/2020 Affiché le

ID: 033-200070092-20201216-2020_12_308-DE

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2020

2020-12-308 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78 Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation: 09/12/2020

L'an deux mille vingt , le seize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle Pierre Malville à Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents:

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, David RESENDÉ, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents:

Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Charles POUVREAU, Anne-Marie PRIEGNITZ, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Laurent KERMABON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Sébastien LABORDE, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Denis SIRDEY, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Philippe BUISSON, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Gérard MOULINIER pouvoir à Patrick JARJANETTE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Armand BATTISTON, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Denis SIRDEY, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

1

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES VERSEMENT DE LA SUBVENTION D'ÉQUILIBRE DU BUD BUDGET ANNEXE TRANSPORT - ANNÉE 2020

Envoyé en préfecture le 18/12/2020 2/2

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le RINCIPAL VERS LE

ID : 033-200070092-20201216-2020_12_308-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'équilibre du budget 2020 du budget annexe « Transport » a été réalisé par le biais d'un virement d'équilibre du budget principal vers le budget annexe à hauteur de 2 010 100.00 €,

Considérant que le montant définitif sera fixé lors de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2020 dans la limite maximale de cette inscription budgétaire et qu'il sera exécuté dans le cadre de la journée complémentaire,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 7 décembre 2020,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 9 décembre 2020,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à adopter cette procédure.

Imputation budgétaire

Budget principal Ville - dépense : chapitre 65 – article 657364 Budget annexe « Transport » - recette : chapitre 74 – article 7478

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le Fait à Libourne 18 décembre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président Philippe BUISSON





EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL COMMUN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 18/12/2020 Reçu en préfecture le 18/12/2020 Affiché le

ID: 033-200070092-20201216-2020_12_309-DE

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2020

2020-12-309 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice: 78

Date de convocation: 09/12/2020

L'an deux mille vingt , le seize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle Pierre Malville à Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents:

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, David RESENDÉ, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents:

Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Charles POUVREAU, Anne-Marie PRIEGNITZ, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Laurent KERMABON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Sébastien LABORDE, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Denis SIRDEY, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Philippe BUISSON, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Gérard MOULINIER pouvoir à Patrick JARJANETTE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Armand BATTISTON, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Denis SIRDEY, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

1

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES BUDGET PRINCIPAL : AVANCE SUR LA SUBVENTION ANI INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

ID: 033-200070092-20201216-2020_12_309-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la subvention de la Communauté d'agglomération du Libournais versée au Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) est destinée à contribuer au fonctionnement de l'établissement public intercommunal au titre de la mise en œuvre de l'ensemble des politiques de développement social et de solidarité sur le territoire communautaire,

Considérant que la subvention annuelle 2021 sera votée après l'adoption du budget primitif de la Cali, soit au plus tard le 15 avril 2021,

Considérant la nécessité de ne pas pénaliser le fonctionnement du CIAS et plus particulièrement le paiement des factures de ses partenaires, de procéder au versement d'une avance sur la subvention 2021 à attribuer à l'établissement intercommunal.

Considérant que la subvention versée, au titre de l'exercice 2020, s'est élevée à un montant de 920 000 € et que l'avance sur la subvention 2021 pourrait être fixée à 30% de cette somme, soit un montant de 276 000€.

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 7 décembre 2020,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 9 décembre 2020,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à verser, dans l'attente du vote de la subvention totale 2021, une avance sur subvention au CIAS d'un montant de 276 000 €.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - compte 657362

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le Fait à Libourne 18 décembre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président, Philippe BUISSON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL COMMUN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

ID : 033-200070092-20201216-2020_12_310-DE

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2020

2020-12-310 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78 Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation: 09/12/2020

L'an deux mille vingt , le seize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle Pierre Malville à Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents:

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, David RESENDÉ, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents:

Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Charles POUVREAU, Anne-Marie PRIEGNITZ, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Laurent KERMABON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Sébastien LABORDE, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Denis SIRDEY, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Philippe BUISSON, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Gérard MOULINIER pouvoir à Patrick JARJANETTE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Armand BATTISTON, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Denis SIRDEY, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

1

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES

Envoyé en préfecture le 18/12/2020 Reçu en préfecture le 18/12/2020

BUDGET PRINCIPAL: DISPOSITIONS RELATIVES AUX OF Afficie ONS EN DÉPENSE D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUD (10: 033-200070092-20201216-2020_12_310-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président, en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-1,

Vu la délibération n°2020-07-097 du 17 juillet 2020 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 7 décembre 2020,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 9 décembre 2020.

Considérant que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'est pas adopté avant le 1er janvier de l'exercice auguel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes quelle que soit la section à laquelle elles se rapportent, et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

Considérant qu'il est en droit également de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,

Considérant que s'agissant des autres dépenses d'investissement, et jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Considérant que pour les dépenses d'investissement incluses dans une autorisation de programme, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de la dernière délibération de révision de l'autorisation de programme,

Considérant que cette autorisation doit également préciser le montant et l'affectation des crédits provisoires,

Considérant que le montant global des dépenses tel que défini ci-dessus s'élève, pour le budget principal de La Cali à 3 669 958 €,

Considérant que, dans l'attente de l'adoption du budget primitif pour l'exercice 2021, il convient d'autoriser l'ouverture de crédits provisoires en investissement,

Après en avoir délibéré.

Et à l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant

- à ouvrir, pour le budget principal de La Cali, pour les crédits gérés hors autorisation de programme (AP). des crédits de paiement provisoires dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2020, énumérés dans le tableau ci-dessous,
- à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2021 et de les compléter le cas échéant à l'adoption de celui-ci. Le comptable est en droit de payer les mandats et de recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions sus-énoncées.

Affiché le

ID: 033-200070092-20201216-2020_12_310-DE

CALI: budget principal

Budget Principal 2021 : Crédits de paiement provisoires sur enveloppe annuelle (opérations hors APCP)

Code opération	Imputation (chapitre-article- fonction-service Gestionnaire)	Détail de l'opération	Crédits de palement provisoires par opération dans l'attente du vote du budget 2021
18CN016	23-2312-524-IBAT	AAGV Libourne (aménagement paysager)	205 000
	041-2313-01-DFIN0	avances marchés publics	50 000
18CN052	21-2151-90-IZAE	Aménagement zone des Dagueys - Fibre et MOE	60 000
18CN029	21-2183-020-INFO0 21-2183-020-SCSI	Achat matériel postes informatiques, 30K€ Sécurisation salle informatique 10 K€	40 000
20CN005	21-2138-020-IBAT	Centre technique communautaire	30 000
20CN001	20-2031-830-ENVO	Schéma Directeur des Eaux Pluviales	25 000
18CN928	21-2182-020-IVEH	Flotte automobile	25 000
18CN931	21-21735-64-IBAT	Structures petite enfance travaux annuels	25 000
18CN041	23-2317-64-IBAT	Relogement crèche Girondins : travaux d'aménagement	20 000
19CN003	23-2313-830-IBAT	Observatoire de l'Abeilie	15 000
18CN030	21-2158-020-ENT0	Equipement restauration Entretien	15 000
18CN046	21-2188-020-IFES	Equipement festivité	10 000
18CN044	21-2135-02-IBAT	Bátiments administratifs travaux annuels mise à niveau	10 000
18CN033	21-21735-422-BAT	Structures jeunesse travaux annuels (climatisation ALSH Charruauds)	10 000
18CN042	21-2135-020-IBAT	Divers bâtiments travaux annuels mise en conformité sécurité	10 000
18CN027	21-2184-020-SCSTDG	Mobilier	10 000
18CN032	21-21735-421-IBAT	Structures enfance travaux annuels	10 000
18CN046	21-2158-020-FFEC	Outillage technique	5 000
18CN043	21-21735-020-IBAT	Divers bătiments travaux annuels mise à niveau couverture	5 000
18CN035	21-2183-020-TEL0	Téléphonie (enveioppe)	5 000
18CN004	21-2113-95-POT0	Acquisitions foncières (parcelle Maine Pommier)	2 900
20CN002	204-2041582-831-GEMAPI	Subvention équipement ASA Arveyres/Génissac (préservation digue avec réfection de la berge)	48 200
19CN001	21-2188- 020-DGEN0	Equipement divers (enveloppe)	2 000

TOTAL.	637 200

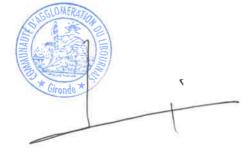
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le

Fait à Libourne

18 décembre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un re ours pour excès de pouvoir devant le Tribu al administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président, Philippe BUISSON



Envoyé en préfecture le 18/12/2020 Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

ID: 033-200070092-20201216-2020_12_310-DE

SLOW



EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL COMMUI DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

ID: 033-200070092-20201216-2020_12_311-DE

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2020

2020-12-311 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78 Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation: 09/12/2020

L'an deux mille vingt, le seize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle Pierre Malville à Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents:

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, David RESENDÉ, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents:

Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Charles POUVREAU, Anne-Marie PRIEGNITZ, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Laurent KERMABON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Sébastien LABORDE, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Denis SIRDEY, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Philippe BUISSON, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Gérard MOULINIER pouvoir à Patrick JARJANETTE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Armand BATTISTON, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Denis SIRDEY, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES BUDGET ANNEXE TRANSPORT : DISPOSITIONS RELATIVEN DÉPENSE D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU B

Envoyé en préfecture le 18/12/2020 2/3

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le X OPERATION

ID: 033-200070092-20201216-2020_12_311-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président, en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-1,

Vu la délibération n°2020-07-098 du 17 juillet 2020 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 7 décembre 2020,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 9 décembre 2020,

Considérant que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'est pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes quelle que soit la section à laquelle elles se rapportent, et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

Considérant qu'il est en droit également de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,

Considérant que s'agissant des dépenses d'investissement, et jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Considérant que pour les dépenses d'investissement incluses dans une autorisation de programme, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de la dernière délibération de révision de l'autorisation de programme,

Considérant que cette autorisation doit également préciser le montant et l'affectation des crédits provisoires,

Considérant que le montant global des dépenses tel que défini ci-dessus s'élève pour le budget annexe Transports de La Cali à 262 325 €,

Considérant que, dans l'attente de l'adoption du budget primitif pour l'exercice 2021, il convient d'autoriser l'ouverture de crédits provisoires en investissement,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à ouvrir, pour le budget annexe Transports de La Cali, pour les crédits gérés hors autorisation de programme (AP), des crédits de paiement provisoires dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2020, énumérés dans le tableau ci-dessous,
- à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2021 et de les compléter le cas échéant à l'adoption de celui-ci. Le comptable est en droit de payer les mandats et de recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions sus-énoncées.

Affiché le

ID: 033-200070092-20201216-2020_12_311-DE

BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Budget Annexe Transport 2021 : Crédits de paiement provisoires sur enveloppe annuelle (opérations hors APCP)

Code opération	Imputation (chapitre-article-fonction- service Gestionnaire)	Détail de l'opération	Crédits de paiement provisoires par opération dans l'attente du vote du budget 2021
19NT106		Acquisition et installation de cellules de comptage et vidéo protection sur véhicules supplémentaires	15 000

TOTAL	15 000
-------	--------

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le Fait à Libourne

18 décembre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État représentant de l'État

Le Président, Philippe BUISSON Z

Envoyé en préfecture le 18/12/2020 Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

SLOW ID: 033-200070092-20201216-2020_12_311-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL COMMUI DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 18/12/2020 Reçu en préfecture le 18/12/2020 Affiché le

ID: 033-200070092-20201216-2020_12_312-DE

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2020

2020-12-312 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78 Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation: 09/12/2020

L'an deux mille vingt, le seize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle Pierre Malville à Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, David RESENDÉ, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents:

Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Charles POUVREAU, Anne-Marie PRIEGNITZ, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Laurent KERMABON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Sébastien LABORDE, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Denis SIRDEY, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Philippe BUISSON, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Gérard MOULINIER pouvoir à Patrick JARJANETTE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Armand BATTISTON, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Denis SIRDEY, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

1

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES

Envoyé en préfecture le 18/12/2020 2/3

Reçu en préfecture le 18/12/2020

BUDGET ANNEXE EAU LIBOURNE : DISPOSITIONS RELA Affiché de AUX OPÉRATIONS EN DÉPENSE D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUD; 033-200070092-20201216-2020_12_312-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président, en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-1,

Vu la délibération n°2020-07-104 du 17 juillet 2020 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 7 décembre 2020,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 9 décembre 2020,

Considérant que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'est pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes quelle que soit la section à laquelle elles se rapportent, et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

Considérant qu'il est en droit également de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,

Considérant que s'agissant des dépenses d'investissement, et jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Considérant que pour les dépenses d'investissement incluses dans une autorisation de programme, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de la dernière délibération de révision de l'autorisation de programme,

Considérant que cette autorisation doit également préciser le montant et l'affectation des crédits provisoires.

Considérant que le montant global des dépenses tel que défini ci-dessus s'élève pour le budget annexe eau potable Libourne de La Cali à 332 495 €,

Considérant que, dans l'attente de l'adoption du budget primitif pour l'exercice 2021, il convient d'autoriser l'ouverture de crédits provisoires en investissement,

Après en avoir délibéré.

Et à l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à ouvrir, pour le budget annexe eau potable Libourne de La Cali, pour les crédits gérés hors autorisation de programme (AP), des crédits de paiement provisoires dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2020, énumérés dans le tableau ci-dessous,
- à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2021 et de les compléter le cas échéant à l'adoption de celui-ci. Le comptable est en droit de payer les mandats et de recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions sus-énoncées.

Affiché le



ID: 033-200070092-20201216-2020_12_312-DE

BUDGET ANNEXE EAU LIBOURNE

Budget Annexe EAU 2021 : Crédits de palement provisoires sur enveloppe annuelle (opérations hors APCP)

Code opération	Imputation (chapitre-article-fonction- service Gestionnaire)	Détail de l'opération	Crédits de palement provisoires par opération dans l'attente du vote du budget 2021
	041-2315/2762/DFIN0	Avances sur marchés publics	10 000
20EL03	23-2315-20EL03-EAU	Extension renforcement du réseau	25 000
20EL05	23-2315-20EL05-EAU	Forage des Dagueys	150 000

TOTAL	185 000
-------	---------

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le

Fait à Libourne 18 décembre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président, Philippe BUISSON Philippe BUISSON, Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais

Pour expédition conforme

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

ID: 033-200070092-20201216-2020_12_312-DE

SLOW



EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL COMMUN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

ID : 033-200070092-20201216-2020_12_313-DE

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2020

2020-12-313 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78 Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation: 09/12/2020

L'an deux mille vingt, le seize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle Pierre Malville à Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents:

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, David RESENDÉ, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents:

Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Charles POUVREAU, Anne-Marie PRIEGNITZ, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Laurent KERMABON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Sébastien LABORDE, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Denis SIRDEY, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Philippe BUISSON, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Gérard MOULINIER pouvoir à Patrick JARJANETTE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Armand BATTISTON, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Denis SIRDEY, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES

Reçu en préfecture le 18/12/2020 Affiché le ISPOSITIO

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF LIBOUR RELATIVES AUX OPÉRATIONS EN DÉPENSE D'INVESTIS 1033-200070092-20201216-2020_12_313-DE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président, en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-1,

Vu la délibération n°2020-07-106 du 17 juillet 2020 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 7 décembre 2020,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 9 décembre 2020,

Considérant que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'est pas adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes quelle que soit la section à laquelle elles se rapportent, et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

Considérant qu'il est en droit également de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,

Considérant que s'agissant des dépenses d'investissement, et jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Considérant que pour les dépenses d'investissement incluses dans une autorisation de programme, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de la dernière délibération de révision de l'autorisation de programme,

Considérant que cette autorisation doit également préciser le montant et l'affectation des crédits provisoires.

Considérant que le montant global des dépenses tel que défini ci-dessus s'élève pour le budget annexe assainissement Libourne de La Cali à 1 976 519 €,

Considérant que, dans l'attente de l'adoption du budget primitif pour l'exercice 2021, il convient d'autoriser l'ouverture de crédits provisoires en investissement,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à ouvrir, pour le budget annexe assainissement Libourne de La Cali, pour les crédits gérés hors autorisation de programme (AP), des crédits de paiement provisoires dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2020, énumérés dans le tableau ci-dessous,
- à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2021 et de les compléter le cas échéant à l'adoption de celui-ci. Le comptable est en droit de payer les mandats et de recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions sus-énoncées.

Affiché le

SLOW

ID: 033-200070092-20201216-2020_12_313-DE

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT LIBOURNE

Budget Annexe Assainissement Libourne 2021 : Crédits de paiement provisoires sur enveloppe annuelle (opérations hors APCP)

Code opération	Imputation (chapitre-article-fonction- service Gestionnaire)	Détail de l'opération	Crédits de palement provisoires par opération dans l'attente du vote du budget 2021
	041-2315/2762-DFIN0	Avances sur marchés publics	250 000
20AL05	23-2315-20AL05-ASSAI	Divers réseaux	20 000
20AL09	23-2315-20AL09-ASSAI	Pot de branchement	5 000

TOTAL	275 000
-------	---------

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le

Fait à Libourne

18 décembre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un déla de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président, Philippe BUISSON

Envoyé en préfecture le 18/12/2020 Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

ID: 033-200070092-20201216-2020_12_313-DE

SLOW



EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL COMMUI DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 18/12/2020 Reçu en préfecture le 18/12/2020 Affiché le

ID: 033-200070092-20201216-2020_12_314-DE

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2020

2020-12-314 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78 Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation: 09/12/2020

L'an deux mille vingt , le seize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle Pierre Malville à Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents:

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, David RESENDÉ, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents:

Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Charles POUVREAU, Anne-Marie PRIEGNITZ, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Laurent KERMABON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Sébastien LABORDE, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Denis SIRDEY, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Philippe BUISSON, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Gérard MOULINIER pouvoir à Patrick JARJANETTE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Armand BATTISTON, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Denis SIRDEY, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE: DISPOSITIONS OPÉRATIONS EN DÉPENSE D'INVESTISSEMENT AVANT I PRIMITIF 2021

Envoyé en préfecture le 18/12/2020 — 2/3

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le TVES AUX

ID : 033-200070092-20201216-2020_12_314-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président, en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-1,

Vu la délibération n°2020-07-099 du 17 juillet 2020 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 7 décembre 2020,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 9 décembre 2020,

Considérant que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'est pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes quelle que soit la section à laquelle elles se rapportent, et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

Considérant qu'il est en droit également de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,

Considérant que s'agissant des dépenses d'investissement, et jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Considérant que pour les dépenses d'investissement incluses dans une autorisation de programme, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de la dernière délibération de révision de l'autorisation de programme,

Considérant que cette autorisation doit également préciser le montant et l'affectation des crédits provisoires,

Considérant que le montant global des dépenses tel que défini ci-dessus s'élève pour le budget annexe centre aquatique de La Cali à 3 115 000 €,

Considérant que, dans l'attente de l'adoption du budget primitif pour l'exercice 2021, il convient d'autoriser l'ouverture de crédits provisoires en investissement,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à ouvrir, pour le budget annexe centre aquatique de La Cali, pour les crédits gérés hors autorisation de programme (AP), des crédits de paiement provisoires dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2020, énumérés dans le tableau ci-dessous,
- à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2021 et de les compléter le cas échéant à l'adoption de celui-ci. Le comptable est en droit de payer les mandats et de recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions sus-énoncées.

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

100 000

ID: 033-200070092-20201216-2020_12_314-DE

BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE

Budget Annexe CA 2021 : Crédits de paiement provisoires sur enveloppe annuelle (opérations hors APCP)

Code opération	Imputation (chapitre-article-fonction- service Gestionnaire)	I I I I I I I I I I I I I I I I I I I	Crédits de palement provisoires par opération dans l'attente du vote du budget 2021

100 000

Avances sur marchés publics

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le

Fait à Libourne

18 décembre 2020

041-2313/DFIN0

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président. Philippe BUISSON

Envoyé en préfecture le 18/12/2020 Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

ID: 033-200070092-20201216-2020_12_314-DE

SLOW



EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL COMMUN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

ID : 033-200070092-20201216-2020_12_315-DE

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2020

2020-12-315 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78 Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation: 09/12/2020

L'an deux mille vingt, le seize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle Pierre Malville à Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents:

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, David RESENDÉ, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents:

Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Charles POUVREAU, Anne-Marie PRIEGNITZ, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Laurent KERMABON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Sébastien LABORDE, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Denis SIRDEY, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Philippe BUISSON, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Gérard MOULINIER pouvoir à Patrick JARJANETTE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Armand BATTISTON, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Denis SIRDEY, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES BUDGET ANNEXE TRANSPORT : ASSUJETTISSEMENT À 1ER JANVIER 2021

Envoyé en préfecture le 18/12/2020 — 2/2

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le A COMPTER 5

ID : 033-200070092-20201216-2020_12_315-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 29 décembre 2010 relative à la création du budget annexe « transport » à compter du 1er janvier 2011,

Considérant le courrier du 8 juillet 2020 de la Direction Régionale des Finances Publics, en réponse au rescrit portant sur l'assujettissement à la TVA du budget annexe « transport »,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 7 décembre 2020, Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 9 décembre 2020,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'assujettir à la TVA le budget annexe « transport » à compter du 01 janvier 2021.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le

Fait à Libourne 18 décembre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un delai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président, Philippe BUISSON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL COMMUN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

ID: 033-200070092-20201216-2020_12_316-DE

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2020

2020-12-316 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78 Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation: 09/12/2020

L'an deux mille vingt, le seize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle Pierre Malville à Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, David RESENDÉ, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents:

Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Charles POUVREAU, Anne-Marie PRIEGNITZ, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Laurent KERMABON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Sébastien LABORDE, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Denis SIRDEY, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Philippe BUISSON, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Gérard MOULINIER pouvoir à Patrick JARJANETTE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Armand BATTISTON, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Denis SIRDEY, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES **BUDGET ANNEXE PORT DE LIBOURNE - SAINT EMILION** PRINCIPES DE TRANSFERT DES EXCÉDENTS ET DES DÉID: 033-200070092-20201216-2020_12_316-DE

Envoyé en préfecture le 18/12/2020 — Reçu en préfecture le 18/12/2020 Affiché le TION DES

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe),

Vu les articles L.1412-1, L.2221-1, L.2221-4, R.2221-1, R.2221-4 et R.2221-3 du Code général des collectivités territoriales.

Vu la délibération du conseil communautaire de La Cali n°2020-09-185 relative au transfert de la compétence facultative « gestion et entretien du port de Libourne- Saint Emilion » à la date du 1er janvier 2021,

Considérant que ce transfert de compétence entraîne de facto la clôture du budget annexe « port de Libourne - Saint Emilion », dépendant du budget principal de la Ville de Libourne à la date du 31 décembre 2020,

Considérant que les résultats budgétaires de l'exercice précédant le transfert d'une compétence doivent être maintenus dans la comptabilité de la commune, car ils sont la résultante de l'activité exercée par celle-ci lorsqu'elle était compétente ;

Considérant toutefois la possibilité, compte tenu des règles d'équilibre des SPIC, que les résultats budgétaires du budget annexe communal, qu'il s'agisse d'excédents ou de déficits, puissent être transférés en tout ou en partie à l'EPCI;

Considérant que le transfert est constaté par un procès-verbal de mise à disposition établi contradictoirement entre les représentants de la commune antérieurement compétente et ceux de La Cali.

Les procès-verbaux ont pour objet de préciser les modalités de mise à dispositif des biens concernés,

Considérant que l'option retenue doit faire l'objet d'une délibération concordante de La commune de Libourne et de La Cali;

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 7 décembre 2020,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 9 décembre 2020.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide

- d'adopter les principes suivants :

Budget annexe Port de Libourne - Saint Emilion :

Section de fonctionnement : transfert de l'excédent / déficit à La Cali Section d'investissement : transfert de l'excédent / déficit à La Cali

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les procès-verbaux de mise à disposition des biens concernés par le transfert de la compétence eau et assainissement.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le Fait à Libourne 18 décembre 2020 Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de pouvoir devant le Bordeaux dans un déla de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État Le Président, Philippe BUISSON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL COMMUI DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

ID: 033-200070092-20201216-2020_12_317-DE

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2020

2020-12-317 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78 Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation: 09/12/2020

L'an deux mille vingt, le seize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle Pierre Malville à Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents:

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, David RESENDÉ, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents:

Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Charles POUVREAU, Anne-Marie PRIEGNITZ, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Laurent KERMABON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Sébastien LABORDE, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Denis SIRDEY, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Philippe BUISSON, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Gérard MOULINIER pouvoir à Patrick JARJANETTE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Armand BATTISTON, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Denis SIRDEY, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES ENCAISSEMENT DES RECETTES ALSH: RENOUVELLEM D'ENCAISSEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2021

Envoyé en préfecture le 18/12/2020 — 2/2

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le U PRINCIPE

ID : 033-200070092-20201216-2020_12_317-DE

......

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité, et des affaires juridiques

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu notamment les articles L.1321-1, L.1321-2, L.1321-3, L.1321-5, L.5211-5-3, L.5211-19, L.5211-25-1, L.5211-26 du Code général des collectivités territoriales portant sur les modalités de transfert de compétences ;

Vu l'instruction n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 fixant le principe de l'encaissement par l'intermédiaire d'une régie de recettes de produits pour le compte de tiers,

Considérant que la compétence enfance est une compétence facultative de La Cali qui a entraîné le transfert de l'ensemble des biens, équipements nécessaires à l'exercice des compétences de La Cali ainsi que de l'ensemble des droits et obligations qui leurs sont attachés ;

Considérant que dans l'intérêt du service public, il est proposé de renouveler, au titre de l'année 2021, avec les communes concernées, le principe d'encaissement par l'intermédiaire d'une régie de recettes les produits de l'accueil de loisirs sans hébergement pour le compte de La Cali,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 7 décembre 2020, Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 9 décembre 2020,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- renouveler, au titre de l'année 2021 avec renouvellement par tacite reconduction pour une année supplémentaire, le principe de l'encaissement par l'intermédiaire d'une régie de recettes les produits de l'accueil de loisirs sans hébergement pour le compte de La Cali,
- signer la convention d'encaissement des recettes avec les communes concernées par un accueil de loisirs sans hébergement.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le

Fait à Libourne 18 décembre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le ribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président, Philippe BUISSON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL COMMUN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

ID : 033-200070092-20201216-2020_12_318-DE

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2020

2020-12-318 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78 Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation: 09/12/2020

L'an deux mille vingt , le seize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle Pierre Malville à Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents:

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, David RESENDÉ, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents:

Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Charles POUVREAU, Anne-Marie PRIEGNITZ, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Laurent KERMABON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Sébastien LABORDE, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Denis SIRDEY, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Philippe BUISSON, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Gérard MOULINIER pouvoir à Patrick JARJANETTE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Armand BATTISTON, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Denis SIRDEY, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES CRÉATION DES TARIFS DU PORT DE LIBOURNE - SAINT DU 1ER JANVIER 2021

Envoyé en préfecture le 18/12/2020 — 2/2

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le N À COMPTE ...

ID : 033-200070092-20201216-2020_12_318-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-09-185 en date du 30 septembre 2020 approuvant le transfert de la compétence « construction, aménagement, gestion et entretien du port Libourne-Saint-Emilion » à la Cali au titre de ses compétences facultatives, et les statuts y afférents à compter du 1er janvier 2021,

Considérant que les conseils municipaux ont bénéficié d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette modification statutaire,

Considérant qu'il s'agit d'un budget annexe avec autonomie financière en régie, que toutes les dépenses et les recettes seront inscrites dans ce budget,

Vu la délibération de la ville de Libourne n°18-12-280 en date 11 décembre 2018 fixant les tarifs pour le port de Libourne à compter du 1^{er} janvier 2019,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 7 décembre 2020, Vu l'avis de la commission finances, fiscalité et affaires juridiques en date du 9 décembre 2020,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide :

- de créer les tarifs ci-annexés à compter du 1er janvier 2021 ; tarifs inchangés depuis le 1er janvier 2019.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le

Fait à Libourne 18 décembre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président, Philippe BUISSON